Risques des édulcorants et de l’aspartame sur la santé ? : l’EFSA reporte son avis

Les experts scientifiques de l’EFSA ont déjà rendus un pré-avis : l’aspartame, référencé comme E-951 *« ne présente aucun risque pour la santé avec les niveaux aujourd’hui autorisés en Europe »*, c’est sur ces conclusions que porte la consultation.

L'utilisation de l'aspartame est autorisée dans l'Union Européenne, comme additif alimentaire pour sucrer des catégories d'aliments tels que : les boissons, les desserts, les confiseries, les chewing-gums, les yaourts, les produits hypocaloriques et amaigrissants, et comme édulcorant de table.

Pour en savoir plus :
Notre actualité
Les résultats de l’étude AFD/ISA « Les diabétiques et les édulcorants »

Sources :
Egora « Aspartame : une consultation publique avant la décision finale », 9/01/2013 (accès réservé)
Lemonde.fr « Vaste consultation publique sur l'aspartame lancée en Europe », 8/01/2013